



→ Document 1

La politique de la famille (1990- 2007) L'accompagnement des évolutions de l'institution familiale

A l'origine, la politique de la famille est mise en œuvre avec trois objectifs principaux : favoriser le renouvellement des générations, assurer l'équité entre les familles et les personnes sans enfants mais aussi perpétuer un modèle familial fondé sur le mariage. L'État cherche à influencer les choix familiaux et privilégie un modèle familial : une famille stable d'au moins trois enfants où la mère reste au foyer («Madame aux petits soins») et le père exerce une activité salariée («Monsieur gagne-pain»). Dans le Code de la famille, l'État définit le profil de la famille qu'il veut encourager et se positionne comme une instance normative à l'égard des familles.

A partir de la Libération, l'institution familiale tend à s'effacer derrière un processus continu d'individualisation de la vie privée comme en témoigne la diversification croissante des formes de constitution du couple. Ce mouvement d'individualisation ne prend sa pleine mesure qu'en relation étroite avec le processus d'émancipation des femmes et leur accès à la maîtrise de la fécondité. Plusieurs modèles familiaux coexistent, même s'ils semblent, pour certains d'entre eux en tout cas, plutôt correspondre à des

formes successives dans la vie d'un couple qu'à de véritables alternatives : concubins hétérosexuels ou homosexuels, familles monoparentales ou recomposées, figurent désormais parmi les multiples facettes de l'institution familiale. Ces changements ont créé des situations auxquelles le droit n'a pas toujours été en mesure de répondre. L'État promoteur d'un certain modèle familial a dû changer de rôle : l'État n'est plus celui qui impose une norme mais plutôt un arbitre qui accompagne les évolutions de la société.

L'évolution de la législation est marquée par l'effacement progressif d'un pouvoir qui, de normatif à l'égard des familles, accorde la priorité à l'accompagnement des choix de vie individuels. Le régime juridique de la famille est ainsi profondément modifié, l'État prend en compte dans le domaine du droit civil l'évolution des mœurs et de la société. Cela se traduit par une amélioration de la capacité juridique de chacun des membres de la famille à exercer ses choix ou son autonomie.

<http://www.vie-publique.fr/politiques-publiques/famille/evolutions-institution-familiale/>

→ Document 2

REMUE-MÉNAGE !

Une exposition pour comprendre l'évolution de la famille dans les pays du Sud

Depuis plus d'un siècle et demi, la famille dans les pays du Nord connaît de profondes transformations qualifiées par les experts de «transition démographique». Et dans les pays du Sud, que se passe-t-il ? À l'heure actuelle, la famille en Afrique, en Amérique latine et en Asie connaît également d'importants et très rapides bouleversements. La mondialisation, les changements sociaux, les migrations, la crise économique, la pandémie du sida sont autant de facteurs qui transforment les modes de vie et les relations dans le cercle familial.

De manière simple et pédagogique, cette exposition fait le point sur l'évolution de la famille au Sud et remet en cause bien des idées reçues.

Réalisée par l'IRD avec le soutien du ministère des Affaires étrangères - juillet 2005

<http://www.ird.fr/fr/info/expo/famille/index.htm>